



04/2022

Tétanos

Toxémie paralysante due à la neurotoxine produite par *Clostridium tetani* (TeNT). L'infection n'est pas contagieuse. Il ne s'agit pas d'une zoonose, mais d'une maladie commune aux animaux et à l'être humain.

1 Espèces touchées

Tous les mammifères, en particulier les jeunes animaux. Les chats semblent plus résistants que les autres animaux. Les chevaux et l'être humain sont très réceptifs. Les oiseaux et les animaux à sang froid semblent être résistants.

2 Agent infectieux

Clostridium tetani est anaérobie, Gram-positif. Il forme des spores dans le sol ainsi que dans le tube digestif. *C. tetani* n'est pas invasif, il reste localisé dans les tissus infectés. La formation de l'exotoxine (tétanosspasmine) dépend de certaines conditions. La toxine formée localement se lie aux terminaisons nerveuses des nerfs moteurs et remonte le long du nerf jusqu'à la moelle épinière. La toxine bloque le processus inhibiteur des neurones moteurs, ce qui entraîne des contractions musculaires constantes (action similaire à celle de la strychnine). *C. tetani* est résistant aux hautes températures et à la dessiccation. Ses spores survivent longtemps dans l'environnement.

3 Répartition géographique

Mondiale. L'incidence du tétanos chez l'être humain et les chevaux est plus élevée dans les pays chauds et humides.

4 Épidémiologie / Transmission

L'agent pathogène entre dans l'organisme par l'intermédiaire des blessures, plus exactement des blessures profondes où il rencontre un milieu anaérobie ; il est parfois difficile d'identifier la porte d'entrée de l'infection, la blessure s'étant entre temps refermée. Chez les agneaux, l'infection peut se produire après la castration ou la caudectomie ; chez les autres espèces, elle peut se développer après l'écornage ou chez les chevaux, après le ferrage. Le réservoir et la source d'infection sont le sol contenant des spores de *C. tetani*, qui peuvent survivre pendant des années, particulièrement dans les terres riches en matières organiques. L'agent infectieux est également excrété dans les fèces, d'où une contamination possible des pâturages.

5 Clinique/Pathologie

Période d'incubation d'une à plusieurs semaines, le plus souvent de 10 à 15 jours. Le tétanos se caractérise par l'apparition de spasmes incontrôlables des muscles squelettiques conduisant à la mort par étouffement. On observe une contraction des masséters (trismus) et des muscles du cou (la tête est portée très haute), de même que des muscles situés dans la région de l'infection. Après un jour, des spasmes toniques et une hyperesthésie apparaissent ; l'intensité des réflexes est augmentée ; les spasmes des muscles de la tête rendent la mastication difficile (d'où le nom de « lockjaw »).

Chez le cheval : les oreilles sont dressées, les naseaux dilatés et on observe un prolapsus de la 3^e paupière. L'animal a des difficultés à avancer, à tourner et à reculer. Il est fréquent que l'animal transpire. Les spasmes généralisés provoquent des problèmes circulatoires et respiratoires qui se manifestent par une accélération du pouls et une congestion des muqueuses.

Chez les moutons, les chèvres et les porcs : les animaux chutent et présentent un opisthotonos. Le taux de mortalité est d'environ 80 %. Les animaux qui s'en remettent ont une convalescence de 2 à 6 semaines. Aucune dégénération n'est visible lors de l'examen anatomo-pathologique.

6 Diagnostic

Les manifestations cliniques sont assez typiques, la blessure est encore souvent visible. La confirmation bactériologique par isolement de l'agent pathogène présent dans la plaie est possible, mais peu sensible. La mise en évidence de la toxine est difficile.

7 Diagnostics différentiels

Rage, empoisonnement à la strychnine, hypocalcémie, méningite.

8 Prophylaxie/Thérapie

Une immunisation active avec la toxine du tétanos inactivée par du formol est possible (toxoloïde). Il est important d'effectuer les opérations d'écornage, de castration et de caudectomie dans les meilleures conditions d'asepsie possibles (application d'antiseptiques sur les plaies chirurgicales).

9 Prélèvements

Tissu altéré provenant de l'endroit où l'agent pathogène semble être entré (plaie profonde, nombril, etc.).

10 Bases légales

Contrôle des viandes : carcasse entière impropre à la consommation (annexe 7, chiffre 1.1.2.m, OHyAb).